

# Congrès du SNES 2009 - mandats LV

## Thème 1

2.13.3. Le pire est à craindre pour la session 2010 qui devrait évaluer, sans compensation possible, tous les « piliers » du socle. Le SNES revendique l'abrogation de la note de vie scolaire, un moratoire sur le niveau A2 et refuse que la validation du niveau A2 et du B2I conditionne l'obtention du brevet. (...)

La reconnaissance des acquis en LV au collège doit passer par une épreuve terminale écrite au brevet qui respecte les spécificités de la discipline, intégrant l'ensemble des savoirs travaillés au collège en langues, qu'ils soient linguistiques, culturels ou de communication dans le cadre des programmes en vigueur.

2.1.4. Il est nécessaire de mieux prendre en compte la diversité des élèves, de travailler à faire des ponts entre leurs références culturelles et la culture scolaire, de mieux prendre en compte les langues vernaculaires dans les départements et collectivités d'outre-mer, là où le français n'est pas la langue de référence au quotidien. Par exemple, une meilleure prise en compte de l'espace géographique caribéen permettrait aux élèves et aux enseignants des Antilles de bénéficier des apports linguistiques et culturels de proximité.

2.1.5. Alors qu'ils n'ont fait l'objet d'aucun bilan national objectif, les groupes de compétences sont préconisés dans ces collèges pour toutes les disciplines comme alternative au redoublement. Ces groupes de compétences ne sont souvent que des groupes de niveaux qui enferment les élèves les plus faibles dans leurs difficultés et peuvent préparer leur éviction précoce.

2.1.6.2. L'accompagnement éducatif généralisé par Darcos à la rentrée 2008 sans aucun bilan qualitatif de l'expérimentation en 2007-2008, tend à gommer les frontières entre le scolaire et le périscolaire et fait planer dans le contexte actuel de lourdes menaces sur les horaires d'enseignement et le devenir de certaines disciplines, en particulier les arts plastiques, l'éducation musicale, l'EPS et les langues vivantes. (...)

2.2.2. La diversification des langues vivantes, le maintien et le développement des langues régionales et des langues anciennes sont indispensables. Le SNES demande trois heures d'horaire hebdomadaire en LV avec des effectifs limités à vingt élèves. Ouvrir les élèves à de nouveaux domaines, introduire des démarches et des objets nouveaux (étude des médias, sciences politiques, droit, questions relatives à l'éthique ou au développement durable par exemple) exige bien davantage la rénovation des programmes que l'introduction de nouvelles disciplines.

2.2.3.2. Par ailleurs, la proximité géographique intervient pour beaucoup dans les mécanismes d'orientation, il faut développer une offre de formation cohérente et diversifiée sur tout le territoire, en particulier offrir un réel choix d'options : langues vivantes étrangères et régionales diversifiées, langues anciennes, arts, technologiques.

2.2.4. Loin de répondre à notre souhait de reconnaissance de nos diplômes nationaux à l'échelon européen, les certifications en LV aggravent les inégalités. Réservées aux seuls élèves volontaires des classes européennes, elles coûtent très cher à l'État et aux Régions, menacent les diplômes existants et ne reflètent pas notre conception de l'enseignement des langues vivantes, par l'absence de contenus culturels et de perspective citoyenne. Leur attribution par des organismes marchands est un début de privatisation du service public d'éducation faisant de l'enseignement des langues un véritable marché. Le SNES demande l'abandon des certifications et propose leur remplacement par une mention reconnue internationalement, adossée à un diplôme national. Pour toutes ces raisons, les enseignants sont fondés à refuser d'être formés à ces certifications et à ne pas les faire passer aux élèves. Ils ne doivent être alors en aucun cas pénalisés. (...)

La mise en place, pendant les vacances scolaires, du dispositif « réussite scolaires » dans cent lycées a montré l'inefficacité d'un tel dispositif. Les stages de langues vivantes relèvent de la même démagogie et ne sauraient se substituer à des conditions efficaces d'enseignement: trois heures de langues vivantes, demi-groupes...

Le SNES demande l'abandon de ces dispositifs.

## Thème 2

2.2.1. Il s'oppose aux certifications, comme par exemple en langues vivantes, assurées par les entreprises privées dont le coût est exorbitant et met en cause les diplômes nationaux délivrés par l'État.